

# Rapport du jury du département littératures et langage

## 1. Remarques générales

Le jury du département Littératures et langage se compose de deux commissions : une commission « littératures étrangères », qui examine les dossiers de candidates et candidats dont le projet de recherche se situe dans les domaines étrangers suivants : anglophone, arabophone, germanophone, hispanophone, italoophone, études slaves ; et une commission « littératures française et comparée », qui évalue les dossiers des candidats en littérature française, francophone et comparée. C'est le jury de département qui décide, sur la base du projet de recherche, d'attribuer les dossiers à l'une ou l'autre des deux commissions.

Le jury du département Littératures et langage a reçu 95 dossiers de candidature en 2021, dont 17 dossiers en littératures étrangères et 78 dossiers en littérature française, francophone et comparée. On compte presque 72% de candidatures féminines.

Le département se réjouit de ce grand nombre de candidatures et de leur grande diversité, sur le plan géographique et scolaire (cursus universitaire, en CPGE, etc.).

16 candidats et candidates ont été retenus pour passer les épreuves d'admission ; 6 ont été proposés pour l'admission, ce qui correspond à 6,3% des candidatures : ce taux d'admission est très légèrement supérieur à celui des années passées (5,8% en 2020 et 6,1% en 2019).

## 2. Dossier d'admissibilité

Le jury a évalué : la formation des candidats ; leur aptitude à la recherche et la qualité du projet proposé ; l'adéquation entre le projet présenté et la formation dispensée par le département Littératures et langage.

Le jury apprécie en particulier : la clarté et l'intérêt du propos ; l'originalité éventuelle de l'objet étudié ou de la méthode suivie ; la connaissance du domaine concerné ; la conceptualisation et le raisonnement. Rappelons que ce projet n'est pas un travail achevé : il peut présenter des lacunes ou des imperfections qui ne seront pas rédhibitoires.

Le jury observe aussi les résultats académiques du candidat dans les matières pertinentes pour la scolarité à l'ENS au département de Littératures, ainsi que le parcours général du candidat. L'attention se porte aussi sur la singularité des profils et des projets professionnels. La lettre de motivation est le bon lieu pour expliquer éventuellement les points atypiques du dossier ou y clarifier la chronologie du parcours.

Quelques précisions peuvent être apportées sur le projet de recherche, exercice *a priori* nouveau pour les candidats. Les projets, la plupart du temps bien développés et détaillés, témoignent d'un travail sérieux et approfondi. Il n'est pas nécessaire, à ce stade, d'avoir choisi un directeur/une directrice, ni même un master (à l'ENS ou dans un établissement universitaire d'Ile-de-France) : les candidats peuvent avoir réfléchi à cette question, mais le projet est avant tout lu du point de vue de la qualité de la réflexion personnelle qui y est proposée, non en fonction de considérations de rattachement institutionnel. Le projet indique une orientation, mais il pourra être transformé dans la suite de la scolarité et ne fixe pas le destin du candidat.

À titre indicatif, lors de cette session, nous avons reçu des projets variés, s'inscrivant tantôt dans le champ de la littérature comparée (mettant en relation la littérature de langue française avec les littératures de diverses autres aires linguistiques et culturelles), tantôt dans le champ de la littérature française ou étrangère. Les projets portent sur des périodes variées, du Moyen-âge au XXI<sup>e</sup> siècle. Bien sûr les aires et les périodes sont inégalement représentées parmi les candidatures, mais ce point n'est pas un critère pour le jury.

### 3. Épreuves d'admission

L'épreuve écrite est destinée à évaluer la capacité des admissibles à proposer rapidement une réflexion littéraire pertinente et précise.

Pour les littératures étrangères, le document proposé à l'étude consistait en un extrait textuel en lien avec le projet de recherche des candidats. Ce document n'appartenait pas forcément au corpus de leur projet : il pouvait s'y rattacher par le genre, l'esthétique, l'époque, l'auteur, ou présenter les mêmes problèmes conceptuels, se prêter à l'approche méthodologique suivie par le candidat, etc.

Le texte proposé par la commission « littératures française et comparée » était commun à tous les candidats et accompagné de deux questions :

- Une question d'analyse (portant sur une phrase ou deux du texte), qui permet d'évaluer la capacité à réagir au détail d'un texte, à l'interpréter et le situer avec finesse et pertinence.
- Une question de réflexion personnelle, qui permet d'évaluer la qualité de la réflexion littéraire (originalité, rigueur, culture littéraire). Par la durée de l'épreuve, la nature de la question, et l'objectif du CNEL, ce travail se distingue d'une dissertation :
  - o Le texte doit être organisé, c'est-à-dire divisé en paragraphes et amenant à une conclusion ; mais le jury n'attend pas forcément un "plan" comme celui, structuré en parties et sous-parties, de la dissertation.
  - o Le jury n'attend pas la même impersonnalité de l'argumentation que dans les normes de la dissertation : les expériences esthétiques personnelles sont bienvenues pour nourrir la réflexion, la première personne n'est pas interdite.
  - o On valorise néanmoins, tout comme dans les dissertations classiques, les connaissances et la finesse du raisonnement.

L'entretien oral porte sur le parcours (études et expériences passées) et le projet des candidats (projet de recherche, projet d'études à l'ENS, projets à long terme). À ce titre, le jury apprécie une certaine connaissance de l'ENS, et des formations qui sont dispensées par le département Littératures et langage (master Littératures, cours, séminaires de recherche, etc.) ou par les autres départements.

Il est essentiel aussi de se projeter dans l'avenir. Sans avoir déjà choisi une carrière, à un moment des études supérieures où les possibles sont encore très ouverts, il est important d'y réfléchir, et de se demander en quoi les études à l'ENS prendront sens dans le parcours global des candidats. Précisons d'ailleurs que les normaliens recrutés par le CNEL ne sont pas astreints à l'« engagement décennal » envers l'État : ils ont en ce sens des voies de professionnalisation plus ouvertes que les normaliens recrutés par le concours CPGE.

Nous tenons à féliciter les candidats de la session 2021 pour la qualité de leur travail, des dossiers et des projets qu'il nous a été donné de lire, l'intérêt des discussions que nous avons pu avoir avec les admissibles. Nous espérons vivement que les indications de ce rapport éclairent aussi les candidats des sessions à venir.